



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 14 décembre 2021, à 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Mme Reine Bombo-Allara.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse
Marc-Antoine Azouz
Rolande Balma
Lysa Bélaïcha
Reine Bombo-Allara
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle
Karl Ferraro

Geneviève Héon
Sylvain Joly
Sylvain Larocque
Jacques Lemire
Carl Lévesque
Affine Lwalalika
Marjolaine Mercier
Jonathan Tabarah

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière
Patrick Savard, directeur général

1. OUVERTURE

CO-211214-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-211214-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition principale

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Sylvain Joly, d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Proposition d'amendement

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Catherine Fournier, d'adopter l'ordre du jour avec le retrait du point CO-211214-1.3 et l'ajout des points CO-211214-2.8 et CO-211214-2.9.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-1.3

RETIRÉ

CO-211214-1.4**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle, la greffière lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

Des documents transmis par M. Charles Ménard concernant les feux de foyer extérieurs, sont déposés.

Des documents transmis par Mme Anne-Marie Charbonneau concernant les feux de foyer extérieurs, sont déposés.

Des documents transmis par M. Jean-François Dionne concernant le stationnement dans la rue et la vitesse sur les chantiers, sont déposés.

CO-211214-1.5**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 23 NOVEMBRE 2021 À 19 H**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 23 novembre 2021 à 19 h tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-1.6**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 25 NOVEMBRE 2021 À 16 H TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 25 novembre 2021 à 16 h, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION**CO-211214-2.1****DÉPÔT DE L'EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE RÉCEPTION D'UN DON, D'UNE MARQUE D'HOSPITALITÉ OU D'UN AUTRE AVANTAGE DONT LA VALEUR EXCÈDE 75 \$ FAITES PAR DES ÉLUS (SD-2021-3325)**

Il est procédé au dépôt de l'extrait du registre des déclarations de réception d'un don, d'une marque d'hospitalité ou d'un autre avantage dont la valeur excède 75 \$ faites par des élus depuis le dernier dépôt en date du 19 janvier 2021.

CO-211214-2.2**DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE REÇUE DE LA MUNICIPALITÉ DE HALTON HILLS, EN ONTARIO (SD-2021-3379)**

Il est procédé au dépôt de la résolution 2021-0190 reçue de la municipalité de Halton Hills, en Ontario, concernant la lutte contre les changements climatiques.

CO-211214-2.3**DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE LONGUEUIL TENUE LE 4 DÉCEMBRE 2018 DRESSÉ PAR L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE LE 12 NOVEMBRE 2021 (SD-2021-3500)**

Il est procédé au dépôt d'un procès-verbal de correction du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 4 décembre 2018 à 19 h, dressé par l'assistante-greffière le 12 novembre 2021.

CO-211214-2.4**DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU THÉÂTRE DE LA VILLE (SD-2021-1101)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Catherine Fournier, de désigner Mme Affine Lwalalika à titre de membre du conseil d'administration du Théâtre de la Ville, en remplacement de M. Tommy Théberge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-2.5**NUMÉRO NON UTILISÉ****CO-211214-2.6****DÉSIGNATION DE MEMBRES DU COMITÉ DE TOPONYMIE (SD-2021-0968)**

Il est proposé :

1° de désigner les personnes suivantes, membres du Comité de toponymie pour une période de deux ans :

1.1° M. Michel Pratt, représentant de la Société historique du Marigot inc.;

1.2° M. Serge Ménard, représentant de la Société d'histoire de Longueuil inc.;

1.3° M. Normand Simard, membre résident de Longueuil;

1.4° M. Marcel Fournier, membre observateur;

2° de désigner les personnes suivantes à titre de personnes ressources jusqu'au 31 décembre 2025 :

2.1° M. Éric Yves Boutet, directeur de l'aménagement et de l'urbanisme;

2.2° Mme Marie-Josée Courchesne, chef du Service de la gestion des documents et des archives;

3° de désigner Mme Claude Robidas, conseillère en planification et aménagement, à titre de secrétaire jusqu'au 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-2.7

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MEMBRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2);

Il est procédé au dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

CO-211214-2.8

DÉSIGNATION DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE DÉVELOPPEMENT DE L'AÉROPORT SAINT-HUBERT DE LONGUEUIL (DASHL)

Il est proposé :

1° de désigner les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration de Développement de l'aéroport Saint-Hubert de Longueuil (DASHL), conformément au règlement d'éligibilité de l'organisme, pour un mandat prenant fin à l'assemblée générale de 2022 :

1.1° M. Gilles Marcoux

1.2° Mme Andréanne Paris

2° de désigner les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration de Développement de l'aéroport Saint-Hubert de Longueuil (DASHL), conformément au règlement d'éligibilité de l'organisme, pour un mandat débutant à la suite de l'assemblée générale de 2022 et prenant fin à l'assemblée générale de 2024 :

2.1° M. Gilles Marcoux

2.2° Mme Andréanne Paris

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-2.9**DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LONGUEUIL**

Il est proposé de désigner M. Marc-Antoine Azouz à titre de membre du conseil d'administration de la Société de transport de Longueuil en remplacement de M. Karl Ferraro.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS**4. FINANCES****CO-211214-4.1****AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 17 NOVEMBRE 2021, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2021-3539)**

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 17 novembre 2021 préparée par la Direction des finances, au montant de 90 000 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-4.2**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DU THÉÂTRE DE LA VILLE AU 31 MAI 2021 (SD-2021-3378)**

Il est procédé au dépôt des états financiers du Théâtre de la Ville au 31 mai 2021.

CO-211214-4.3**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE CONCERNANT L'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS RELEVANT D'UNE COMPÉTENCE LOCALE (SD-2021-3314)**

Il est procédé au dépôt du rapport de la trésorière concernant l'adjudication du contrat pour l'émission d'obligations du 2 novembre 2021, au montant de 35 139 969 \$, relevant d'une compétence locale, à RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.

CO-211214-4.4**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À SOCIÉTÉ DES JEUX D'ÉTÉ OLYMPIQUES SPÉCIAUX QUÉBEC POUR L'ORGANISATION, LA RÉALISATION ET LA TENUE DES JEUX OLYMPIQUES SPÉCIAUX (SD-2021-3217)**

Il est proposé d'octroyer à Société des jeux d'été Olympiques spéciaux Québec une aide financière d'un montant de 100 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour l'organisation, la réalisation et la tenue des Jeux Olympiques spéciaux qui auront lieu au mois de juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-4.5**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DE FOOTBALL GREENFIELD PARK PACKERS POUR SON FONCTIONNEMENT ET LA TENUE DE SES ACTIVITÉS (SD-2021-3395)**

Il est proposé d'octroyer à L'association de football Greenfield Park Packers une aide financière d'un montant de 18 500 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour son fonctionnement et la tenue de ses activités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-4.6**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À CO-RÉNA INC. POUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN DU CENTRE SPORTIF GAÉTAN-BOUCHER (SD-2021-3541)**

Il est proposé d'octroyer à Co-Réna inc. une aide financière d'un montant de 40 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour la gestion et l'entretien du Centre sportif Gaétan-Boucher.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-4.7**AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER EN MATIÈRE DE CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL DESTINÉ AUX MILIEUX DE TRAVAIL (SD-2021-3702)**

ATTENDU que, dans le cadre du *Programme de soutien financier en matière de conciliation famille-travail destiné aux milieux de travail*, le ministère de la Famille soutient financièrement les employeurs qui désirent adopter de bonnes pratiques en matière de conciliation famille-travail afin d'améliorer la qualité de vie des travailleurs qui ont des responsabilités familiales;

ATTENDU que la Ville souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère dans le cadre du Programme pour le projet ayant pour but la sensibilisation des gestionnaires et des employés sur la conciliation travail-famille;

Il est proposé d'autoriser la Ville à présenter une demande d'aide financière auprès du ministère de la Famille dans le cadre du *Programme de soutien financier en matière de conciliation famille-travail destiné aux milieux de travail* pour le projet ayant pour but la sensibilisation des gestionnaires et des employés sur la conciliation travail-famille.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-4.8

ÉTALEMENT DE LA VARIATION DES VALEURS IMPOSABLES DÉCOULANT DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÔLE D'ÉVALUATION 2022-2023-2024 (SD-2021-3732)

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Carl Lévesque, d'étaler la variation des valeurs imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation 2022-2023-2024 conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-4.9

DÉPÔT DE DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS

Il est procédé au dépôt de demandes de remboursement de dépenses de recherche et de soutien :

- 1° de la conseillère Mme Colette Éthier, datée du 29 novembre 2021;
- 2° du conseiller M. Benoît L'Ecuyer, datée du 29 novembre 2021;
- 3° du conseiller M. Xavier Léger, datée du 29 novembre 2021;
- 4° des conseillers de Longueuil Citoyen, datée du 30 novembre 2021;
- 5° du conseiller M. Wade Wilson, datée du 30 novembre 2021.

CO-211214-4.10

EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT TEMPORAIRE DE DEUX PLATEFORMES DE TRANSBORDEMENT DE SOLS ET MATÉRIAUX SECS, AUX SITES MARIE-VICTORIN ET ARMAND-FRAPPIER (SD-2021-3661)

Il est proposé d'emprunter au fonds de roulement un montant n'excédant pas 600 000 \$, remboursable sur une période de quatre ans, afin de prévoir les crédits pour l'exécution de travaux d'aménagement temporaire de deux plateformes de transbordement de sols et matériaux secs, aux sites Marie-Victorin et Armand-Frappier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CO-211214-6.1

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-123 POUR L'ARROSAGE, LE DÉNEIGEMENT COMPLET ET L'ENTRETIEN DE RONDS DE GLACE ET CHEMINS D'ACCÈS DANS L'ARRONDISSEMENT DU VIEUX-LONGUEUIL (CONTRAT 1) (SD-2021-3031)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-123 pour l'arrosage, le déneigement complet et l'entretien de ronds de glace et chemins d'accès dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil, pour une période débutant le 6 décembre 2021 et prenant fin le 13 mars 2023, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Paysagiste Rive-Sud Ltée, pour un montant de 424 257,75 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-6.2

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-123 POUR LA SURVEILLANCE, L'ARROSAGE, LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN DE CERTAINES PATINOIRES EXTÉRIEURES, RONDS DE GLACE ET CHEMINS D'ACCÈS DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-HUBERT (CONTRAT 2) (OPTION 1) (SD-2021-3033)

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Alvaro Cueto, d'adjuger le contrat APP-21-123 pour la surveillance, l'arrosage, le déneigement et l'entretien de certaines patinoires extérieures, ronds de glace et chemins d'accès dans l'arrondissement de Saint-Hubert (contrat 2) (option 1), pour une période débutant le 6 décembre 2021 et prenant fin le 13 mars 2023, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Vivaction inc., pour un montant de 774 459,16 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

M. Jacques Lemire exprime sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-211214-6.3

ADJUDICATION DE LA PARTIE LOCALE DU CONTRAT APP-21-124 POUR LA FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL POUR LES EMPLOYÉS COLS BLEUS (CONTRAT 1) (SD-2021-3287)

Il est proposé d'adjuger la partie locale du contrat APP-21-124 pour la fourniture de vêtements de travail pour les employés cols bleus (contrat 1), pour une période débutant le 1^{er} janvier 2022 et prenant fin le 31 décembre 2022, au plus bas soumissionnaire conforme, Chaussures Belmont inc., pour un montant estimé à 107 198,67 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis, conditionnellement à ce que les dépenses découlant de la partie d'agglomération du contrat soient autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-6.4**ADJUDICATION DE LA PARTIE LOCALE DU CONTRAT APP-21-124 POUR LA FOURNITURE DE CHAUSSURES DE SÉCURITÉ POUR LES EMPLOYÉS COLS BLEUS (CONTRAT 2) (SD-2021-3343)**

Il est proposé d'adjuger la partie locale du contrat APP-21-124 pour la fourniture de chaussures de sécurité pour les employés cols bleus (contrat 2), pour une période débutant le 1^{er} janvier 2022 et prenant fin le 31 décembre 2022, au plus bas soumissionnaire conforme, 2786133 Canada inc., faisant affaires sous le nom L'Équipeur, pour un montant estimé à 106 704 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis, conditionnellement à ce que les dépenses découlant de la partie d'agglomération du contrat soient autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-6.5**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-125 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE) (SD-2021-2678)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-125 pour la fourniture de services professionnels pour le programme d'aide aux employés (PAE), pour une période débutant le 1^{er} janvier 2022 et prenant fin le 31 décembre 2026, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Inkblot Technologies inc., pour un montant estimé à 588 240,84 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-6.6**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-137 POUR L'INSTALLATION DE LUMINAIRES ROUTIERS DEL ET POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX CONNEXES DANS L'ARRONDISSEMENT DU VIEUX-LONGUEUIL (CONTRAT 1) (SD-2021-3503)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-137 pour l'installation de luminaires routiers DEL et pour l'exécution de travaux connexes dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil (contrat 1), pour une période prenant fin au plus tard 31 décembre 2022, au plus bas soumissionnaire conforme, J.N.A. Leblanc Électrique inc., pour un montant estimé à 1 447 522,32 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-6.7**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-137 POUR L'INSTALLATION DE LUMINAIRES ROUTIERS DEL ET POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX CONNEXES DANS LES ARRONDISSEMENTS DE SAINT-HUBERT ET DE GREENFIELD PARK (CONTRAT 2) (SD-2021-3504)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-137 pour l'installation de luminaires routiers DEL et pour l'exécution de travaux connexes dans les arrondissements de Saint-Hubert et de Greenfield Park (contrat 2), pour

une période prenant fin au plus tard 31 décembre 2022, au plus bas soumissionnaire conforme, J.N.A. Leblanc Électrique inc., pour un montant estimé à 1 241 198,79 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-6.8

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DE LA PARTIE LOCALE DU CONTRAT GG-21-094 POUR LE SUPPORT, L'ENTRETIEN ET L'ÉVOLUTION DES PROGICIELS DE GÉOMATIQUE (SD-2021-2940)

Il est proposé d'attribuer de gré à gré la partie locale du contrat GG-21-094 pour le support, l'entretien et l'évolution des progiciels de géomatique, pour une période débutant à compter du 1^{er} janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2022, à ESRI Canada Limited, pour un montant estimé à 197 334,57 \$, taxes comprises, et selon les conditions de son offre de services datée du 8 novembre 2021, conditionnellement à ce que les dépenses découlant de la partie d'agglomération du contrat soient autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-6.9

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-21-097 POUR LA FOURNITURE DE CAMIONS, AVEC CHAUFFEURS, POUR LE TRANSPORT DE LA NEIGE EN VRAC LORS DES OPÉRATIONS DE SOUFFLAGE DANS LES ARRONDISSEMENTS DU VIEUX-LONGUEUIL ET DE SAINT-HUBERT (SD-2021-3296)

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat GG-21-097 pour la fourniture de camions, avec chauffeurs, pour le transport de la neige en vrac lors des opérations de soufflage dans les arrondissements du Vieux-Longueuil et de Saint-Hubert, pour la saison hivernale 2021-2022, à Poste de camionnage en vrac région 06 inc., pour un montant n'excédant pas 999 000 \$, taxes comprises, et selon l'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-6.10

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DE LA PARTIE LOCALE DU CONTRAT GG-21-099 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'ENTRETIEN ET POUR L'ÉVOLUTION DU PROGICIEL LUDIK POUR L'ANNÉE 2022 (SD-2021-3387)

Il est proposé d'attribuer de gré à gré la partie locale du contrat GG-21-099 pour la fourniture de services d'entretien et pour l'évolution du progiciel Ludik pour l'année 2022, à PG Solutions inc., pour un montant de 149 281,24 \$, taxes comprises, et selon les conditions de son offre de services datée du 30 septembre 2021, conditionnellement à ce que les dépenses découlant de la partie d'agglomération du contrat soient autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-6.11**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-21-100 POUR LE SUPPORT ET L'ENTRETIEN DU SYSTÈME TFP, POUR LA PÉRIODE COMPRISE ENTRE LE 1ER JANVIER 2022 ET LE 31 DÉCEMBRE 2022. (SD-2021-3388)**

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat GG-21-100 pour la fourniture de services d'entretien du progiciel TFP et des modules connexes pour l'année 2022, à PG Solutions inc., pour un montant de 127 020,93 \$, taxes comprises, et selon les conditions de son offre de services datée du 30 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-6.12**AVIS D'UNE MODIFICATION AU CONTRAT APP-21-036 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DE LA MÉTROPOLE, ENTRE LE BOULEVARD GUIMOND ET LA RUE JEAN-NEVEU (SD-2021-3461)**

Il est proposé de prendre acte d'un avis de modification et d'une dépense supplémentaire à venir au contrat APP-21-036 pour l'exécution de travaux de réfection de la rue de la Métropole, entre le boulevard Guimond et la rue Jean-Neveu, adjugé à Univert Paysagement inc., faisant affaires sous le nom Univert Excavation, requise pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2021-3461.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-6.13**AVIS D'UNE MODIFICATION AU CONTRAT APP-21-036 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DE LA MÉTROPOLE, ENTRE LE BOULEVARD GUIMOND ET LA RUE JEAN-NEVEU (SD-2021-3535)**

Il est proposé de prendre acte d'un avis de modification et d'une dépense supplémentaire à venir au contrat APP-21-036 pour l'exécution de travaux de réfection de la rue de la Métropole, entre le boulevard Guimond et la rue Jean-Neveu, adjugé à Univert Paysagement inc., faisant affaires sous le nom Univert Excavation, requise pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2021-3535.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-6.14**DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2021 (SD-2021-3335)**

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois de septembre 2021 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le

début de l'exercice financier 2021, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

CO-211214-6.15

RÉSILIATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE PORTES DES CENTRES LABROSSE ET IMMACULÉE-CONCEPTION (SD-2021-3486)

Il est proposé :

1° de résilier, en date du 14 janvier 2022, le contrat pour la fourniture de services d'ouverture et de fermeture de portes des centres Labrosse et Immaculée-Conception, octroyé le 8 janvier 2008 à Atelier Alakazou;

2° d'autoriser le chef du Service aquatique, sports et vie communautaire à signer et à transmettre l'avis de résiliation du contrat en date du 15 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS

CO-211214-7.1

APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET L'ORGANISME RESSOURCES ST-JEAN-VIANNEY PORTANT SUR LES LOCAUX 90 ET 92 DE LA MAISON DE QUARTIER SAINT-JEAN-VIANNEY, SITUÉE AU 2255, RUE CARTIER (SD-2021-2371)

Il est proposé d'approuver le bail à intervenir entre la Ville et Ressources St-Jean-Vianney portant sur les locaux 90 et 92 de la Maison de quartier Saint-Jean-Vianney, située au 2255, rue Cartier, d'une superficie approximative de 266,94 pi², pour la période débutant le 1^{er} janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2022, et pour un loyer annuel de 4 217,28 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-7.2

APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LES CUISINIERS DIFFÉRENTS PORTANT SUR LE LOCAL P26-P27 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2021-3464)

Il est proposé d'approuver le bail à intervenir entre la Ville et Les cuisiniers différents portant sur le local P26-P27 du Marché public de Longueuil, d'une superficie de 1 000 pi², pour une période débutant à compter du 1^{er} décembre 2021 et prenant fin le 31 août 2022, et pour un loyer mensuel de 1 256,66 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-7.3**APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET TERRE FRUITIÈRE S.E.N.C. PORTANT SUR L'ENTREPOSAGE DE MOBILIER DANS LE LOCAL P7-P8 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2021-3474)**

Il est proposé d'approuver le bail à intervenir entre la Ville et Terre fruitière S.E.N.C. portant sur l'entreposage de mobilier dans le local P7-P8 du Marché public de Longueuil, d'une superficie de 90 pi², pour une période débutant à compter du 18 décembre 2021 et prenant fin le 17 juin 2022, et pour un loyer mensuel de 157,50 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-7.4**APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT LE BAIL INTERVENU ENTRE LA VILLE ET M. ARASH MASSOUDI, FAISANT AFFAIRES SOUS LE NOM FRUITS À GOGO, PORTANT SUR LE KIOSQUE DU LOCAL P40-P41 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2021-3471)**

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 1 modifiant le bail intervenu entre la Ville et M. Arash Massoudi, faisant affaires sous le nom Fruits à gogo, portant sur le kiosque du local P40-P41 du Marché public de Longueuil, lequel a pour objet de remplacer la date de fin du bail pour le 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-7.5**APPROBATION D'UNE ENTENTE D'EXCLUSIVITÉ À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LES FERMES D'ICI INC. CONCERNANT LA MISE EN VALEUR DU LOT 4 640 864 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2021-3420)**

Il est proposé d'approuver l'entente d'exclusivité à intervenir entre la Ville et Les Fermes d'ici inc. concernant la mise en valeur du lot 4 640 864 du Cadastre du Québec, situé sur le chemin de Chambly, et en vertu de laquelle, notamment, la Ville s'engage pour une période de neuf mois à ne pas vendre, échanger et/ou négocier la vente ou l'échange des droits de propriétés portant sur le lot 4 640 864 du cadastre du Québec afin de permettre la conclusion d'une entente visant la réalisation d'un projet de développement agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-7.6**APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LE CLUB NAUTIQUE LONGUEUIL INC., PORTANT SUR LES LOTS 2 361 418, 2 361 463, 2 951 569 ET 2 010 642 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2021-3383)**

Il est proposé d'approuver le bail à intervenir entre la Ville et Le club nautique Longueuil inc., portant sur les lots 2 361 418, 2 361 463, 2 951 569 et 2 010 642 du cadastre du Québec, pour une période débutant à compter du 1^{er} janvier 2022 et prenant fin le 30 juin 2027, avec

renouvellement automatique d'un an, et ce, pour un maximum de deux périodes de renouvellement d'un an consécutives, et pour un loyer fixé selon les termes du bail, le tout conditionnellement à l'approbation du bail d'occupation du domaine hydrique de l'état à intervenir entre la Ville et le ministre de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-7.7

ACCEPTATION D'UNE PROMESSE DE VENTE PORTANT SUR UNE PARTIE DU LOT 4 191 865 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2021-3478)

Il est proposé d'accepter la promesse de Immeubles Redbourne South Shore inc. et Immeubles Redbourne South Shore S.E.C. de vendre une partie du lot 4 191 865 du cadastre du Québec pour un montant de 2 120 000 \$, taxes non comprises, et selon les conditions mentionnées à la promesse de vente du 30 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-7.8

IMPOSITION D'UNE RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES SUR LES LOTS 3 850 347 ET 4 388 997 DU CADASTRE DU QUÉBEC AUX FINS DE CONSTRUCTION D'UN ATELIER MUNICIPAL (SD-2021-3613)

Il est proposé d'imposer une réserve pour fins publiques sur les lots 3 850 347 et 4 388 997 du cadastre du Québec, d'une superficie de 48 129 m², sis en bordure du boulevard Jacques Cartier Ouest entre le boulevard Nohert et la rue Maisonneuve, aux fins de construction d'un atelier municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-7.9

APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, PORTANT SUR LES LOTS 2 010 059 ET 2 010 642, DU CADASTRE DU QUÉBEC SITUÉS DANS LE LIT DU FLEUVE SAINT-LAURENT (SD-2021-2918)

Il est proposé d'approuver le bail à intervenir entre la Ville et le ministre de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques, portant sur les lots 2 010 059 et 2 010 642, du cadastre du Québec situés dans le lit du fleuve Saint-Laurent, d'une superficie totale de 90 560 m², pour une période de 25 ans débutant à compter du 1^{er} janvier 2021, et pour un loyer annuel de 38 306,88 \$, taxes non comprises, ajusté annuellement selon les termes du bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CO-211214-8.1**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LES PIONNIERS DE LONGUEUIL INC. CONCERNANT UN DROIT D'USAGE DU CHALET CATHERINE-PRIMOT AINSI QUE L'ORGANISATION ET LA GESTION DES ACTIVITÉS DE BASEBALL (SD-2021-2306)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et Les pionniers de Longueuil inc. concernant un droit d'usage du chalet Catherine-Primot, situé au 195, rue Châteauguay, ainsi que l'octroi d'une aide financière de 22 233 \$ en 2022, de 22 570 \$ en 2023 et de 22 914 \$ en 2024, taxes comprises, le cas échéant, pour son fonctionnement et la tenue de ses activités, et pour l'exécution du contrat de prise en charge du lignage et de l'entretien léger des terrains de balle de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, pour une période débutant le 1^{er} janvier 2022 et prenant fin le 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-8.2**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET EXCELLENCE SPORTIVE MONTÉRÉGIE CONCERNANT LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES ATHLÈTES ET DES INTERVENANTS DES NIVEAUX ESPOIR, RELÈVE ET ÉLITE DE LONGUEUIL (SD-2021-2439)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et Excellence Sportive Montérégie concernant le soutien au développement des athlètes et des intervenants des niveaux Espoir, Relève et Élite de Longueuil, pour une période débutant le 1^{er} janvier 2022 et prenant fin le 31 décembre 2024, et l'octroi d'une aide financière de 120 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, selon les modalités et conditions énoncées dans l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-8.3**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION DE PÉTANQUE DU BOULODROME DE LONGUEUIL CONCERNANT UN DROIT D'USAGE D'UN LOCAL DU CENTRE SPORTIF ET RÉCRÉATIF, SITUÉ AU 1175, BOULEVARD SAINTE-FOY, POUR SON FONCTIONNEMENT ET LA TENUE DE SES ACTIVITÉS (SD-2021-3149)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et l'Association de pétanque du boulodrome de Longueuil concernant un droit d'usage d'un local du centre sportif et récréatif, situé au 1175, boulevard Sainte-Foy, pour son fonctionnement et la tenue de ses activités, pour une période débutant le 1^{er} janvier 2022 et prenant fin le 31 décembre 2024, et l'octroi d'une aide financière de 36 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, selon les modalités et conditions énoncées dans l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-8.4**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LE CLUB DE JIU-JITSU OUTROS CARAS DE LONGUEUIL CONCERNANT UN DROIT D'USAGE DE LOCAUX DU CENTRE SPORTIF ET RÉCRÉATIF, SITUÉ AU 1175, BOULEVARD SAINTE-FOY, POUR SON FONCTIONNEMENT ET LA TENUE DE SES ACTIVITÉS (SD-2021-3161)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et le Club de jiu-Jitsu Outros Caras de Longueuil concernant un droit d'usage de locaux du centre sportif et récréatif, situé au 1175, boulevard Sainte-Foy, pour son fonctionnement et la tenue de ses activités, pour une période débutant le 1^{er} janvier 2022 et prenant fin le 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-8.5**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LA LIGUE DE SOCCER MINEUR DE LONGUEUIL CONCERNANT UN DROIT D'USAGE DU CHALET LAURIER, SITUÉ AU 2099, RUE LAURIER (SD-2021-3309)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et La ligue de soccer mineur de Longueuil concernant un droit d'usage du chalet Laurier, situé au 2099, rue Laurier, pour une période débutant le 1^{er} janvier 2022 et prenant fin le 31 décembre 2024, et l'octroi d'une aide financière de 299 991 \$, taxes comprises, le cas échéant, selon les modalités et conditions énoncées dans l'entente, pour son fonctionnement et la tenue de ses activités et pour l'exécution du contrat de la prise en charge du lignage et de l'entretien léger des terrains de balle et de soccer de l'arrondissement du Vieux-Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-8.6**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET MÉTIERS ET TRADITIONS CONCERNANT L'USAGE DU VIEUX-PRESBYTÈRE ST. MARK, SITUÉ AU 340, RUE SAINT-CHARLES OUEST (SD-2021-3392)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et Métiers et Traditions concernant l'usage du Vieux-Presbytère St. Mark, situé au 340, rue Saint-Charles Ouest, pour son fonctionnement et la tenue de ses activités, pour une période débutant le 1^{er} janvier 2022 et prenant fin le 31 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-8.7**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET MÉTIERS ET TRADITIONS CONCERNANT L'ORGANISATION DU MARCHÉ DE NOËL ET DES ACTIVITÉS DE PROMOTION ET DE DIFFUSION DES SAVOIR-FAIRE ANCIENS AU COURS DE L'ANNÉE 2022 (SD-2021-3394)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et Métiers et Traditions concernant l'organisation du Marché de Noël et des activités de promotion et de diffusion des savoir-faire anciens au cours de l'année 2022, laquelle prévoit notamment l'octroi à cet organisme d'une aide financière de 60 000 \$, pour une période débutant le 1^{er} janvier 2022 et prenant fin le 31 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-8.8**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LES DUCS DE LONGUEUIL 97 INC. CONCERNANT L'ENTRETIEN LÉGER ET LE LIGNAGE DU TERRAIN DE BASEBALL SITUÉ DANS LE PARC PAUL-PRATT ET L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE (SD-2021-3400)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et les Ducs de Longueuil 97 inc. concernant l'entretien léger et le lignage du terrain de baseball situé dans le parc Paul-Pratt et l'octroi d'une aide financière de 19 530 \$ en 2022, de 19 921 \$ en 2023 et de 20 319 \$ en 2024, taxes comprises, le cas échéant, pour une période débutant le 1^{er} janvier 2022 et prenant fin le 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-8.9**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET ACTION JEUNESSE ST-PIE X DE LONGUEUIL INC., FAISANT AFFAIRES SOUS LE NOM MAISON DE JEUNES KEKPART, CONCERNANT L'USAGE ET LA GESTION DU CHALET JEAN-DE-LALANDE ET LA RÉALISATION DU PROJET MINI KEKPART (SD-2021-3505)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et Action jeunesse St-Pie X de Longueuil inc., faisant affaires sous le nom Maison de jeunes Kekpart, concernant l'usage et la gestion du chalet Jean-de-Lalande, pour son fonctionnement et pour la tenue de ses activités, ainsi que la réalisation du projet *Mini Kekpart*, pour une période débutant le 1^{er} janvier 2022 et prenant fin le 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-8.10**AUTORISATION D'ÉMETTRE UN CERTIFICAT EN VERTU DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT POUR DES INSTALLATIONS DANS LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL FAUBOURG COUSINEAU, PHASE 4 (SD-2021-3545)**

Il est proposé d'autoriser la greffière à émettre un certificat attestant que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance d'une autorisation par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la mise en place d'un réseau d'égout pluvial et d'un branchement d'égout sanitaire et d'aqueduc, d'un bassin de rétention ainsi que pour l'installation de séparateurs hydrodynamiques dans le développement résidentiel Faubourg Cousineau, phase 4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-8.11**DÉPÔT DES CERTIFICATS DE L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE CONCERNANT LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE SUR LES RÈGLEMENTS CO-2021-1152, CO-2021-1164, CO-2021-1168 ET CO-2021-1169 (SD-2021-3428)**

Il est procédé au dépôt des certificats de l'assistante-greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue sur les règlements suivants :

1° *Règlement CO-2021-1152 ordonnant l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants et décrétant, à cette fin, un emprunt;*

2° *Règlement CO-2021-1164 décrétant un emprunt pour le paiement d'honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires, la production de plans et devis et la surveillance de travaux relatifs à divers bâtiments municipaux et installations aquatiques;*

3° *Règlement CO-2021-1168 décrétant un emprunt pour le paiement d'honoraires professionnels dans le cadre de la construction d'un centre de loisirs pour les aînés;*

4° *Règlement CO-2021-1169 ordonnant des travaux d'aménagement et de réfection de divers parcs, voies cyclables et espaces publics et décrétant, à ces fins et pour le paiement d'honoraires professionnels, un emprunt.*

CO-211214-8.12**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2021-1153 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS DIVERS RUES, VOIES DE CIRCULATION ET PARCS, ET DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE POSTES DE POMPAGE ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2021-3304)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2021-1153 ordonnant des travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales dans divers rues, voies de circulation et parcs, et des travaux de réfection de*

postes de pompage et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-8.13

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2021-1178 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2011-700 SUR LES NUISANCES, LA PAIX ET LE BON ORDRE (SD-2021-3617)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le Règlement CO-2021-1178 modifiant le Règlement CO-2011-700 sur les nuisances, la paix et le bon ordre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-8.14

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2021-1172 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2021-3609)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2021-1172 modifiant le Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-8.15

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2021-1173 RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES (SD-2021-3605)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Catherine Fournier, d'adopter le *Règlement CO-2021-1173 régissant la démolition d'immeubles.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-8.16**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2021-1174 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO 2009-578 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS (SD-2021-3610)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2021-1174 modifiant le Règlement CO 2009-578 sur les permis et certificats*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-8.17**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2021-1175 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2013-803 CONSTITUANT LE CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE (SD-2021-3608)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2021-1175 modifiant le Règlement CO-2013-803 constituant le conseil local du patrimoine*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-8.18**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2021-3285)**

M. Jonathan Tabarah donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville*, sera présenté.

CO-211214-8.19**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2021-1176 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2021-3285)**

M. Jonathan Tabarah procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2021-1176 modifiant le Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville*.

CO-211214-8.20**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2019-1071 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA PISCINE OLYMPIA ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2021-3644)**

M. Jonathan Tabarah donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2019-1071 ordonnant des travaux de rénovation de la*

piscine Olympia et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt, sera présenté.

CO-211214-8.21

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2021-1180 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2019-1071 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA PISCINE OLYMPIA ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2021-3644)

M. Jonathan Tabarah procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2021-1180 modifiant le Règlement CO-2019-1071 ordonnant des travaux de rénovation de la piscine Olympia et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

CO-211214-8.22

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES (SD-2021-3619)

M. Jonathan Tabarah donne un avis de motion qu'un règlement de contrôle intérimaire relatif à la démolition d'immeubles sera présenté.

CO-211214-8.23

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE CO-2021-1181 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES (SD-2021-3619)

M. Jonathan Tabarah procède au dépôt du projet de *Règlement de contrôle intérimaire CO-2021-1181 relatif à la démolition d'immeubles.*

CO-211214-8.24

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT IMPOSANT DES TAXES FONCIÈRES, UNE SURTAXE RELATIVE AU REMEMBREMENT AGRICOLE ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 (SD-2021-2212)

M. Jonathan Tabarah donne un avis de motion qu'un règlement imposant des taxes foncières, une surtaxe relative au remembrement agricole et des tarifs pour l'exercice financier 2022, sera présenté.

CO-211214-8.25

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2021-1182 IMPOSANT DES TAXES FONCIÈRES, UNE SURTAXE RELATIVE AU REMEMBREMENT AGRICOLE ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 (SD-2021-2212)

M. Jonathan Tabarah procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2021-1182 imposant des taxes foncières, une surtaxe relative au remembrement agricole et des tarifs pour l'exercice financier 2022.*

CO-211214-8.26**APPROBATION DU PLAN D'ACTION REQUIS EN VERTU DE LA CONVENTION DE SUBVENTION INTERVENUE ENTRE LA VILLE ET LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION POUR LA RELANCE ÉCONOMIQUE DU CENTRE-VILLE DE LONGUEUIL (SD-2021-3479)**

Il est proposé d'approuver le plan d'action requis en vertu de la convention de subvention intervenue entre la Ville et le ministre de l'Économie et de l'Innovation pour la relance économique du centre-ville de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-211214-8.27

NUMÉRO NON UTILISÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT**10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME****11. AFFAIRES DIVERSES****12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION****CO-211214-12.1****ORIENTATIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 16 DÉCEMBRE 2021**

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2021 :

Favorable à l'adoption des résolutions :

- 2.1, 2.2, 2.3, 2.5 et 2.6
- 4.2 et 4.3
- 5.1 et 5.2
- 6.1 à 6.5
- 7.1
- 8.6 à 8.12

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE

CO-211214-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CO-211214-13.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Catherine Fournier, appuyée par M. Jonathan Tabarah, de lever la séance, il est 21 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Reine Bombo-Allara

Sophie Deslauriers